

Chiffres clefs

National

13 500
Établissements
ou services

490 000
Places

Source : STATISS

Nexem

5950
Établissements
ou services
adhérents

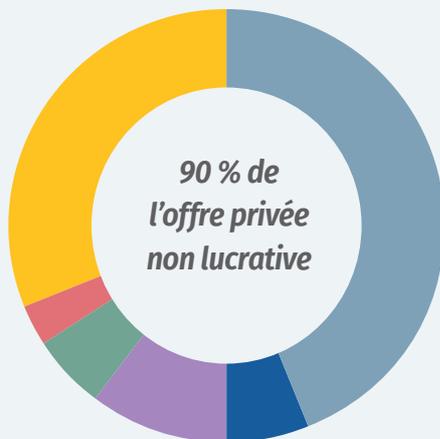
280 000
Places

Source : Nexem

318 000 salariés 

175 000 salariés 

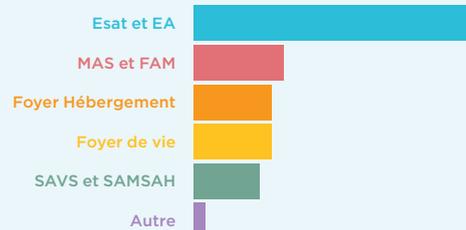
Places installées par catégorie de handicap



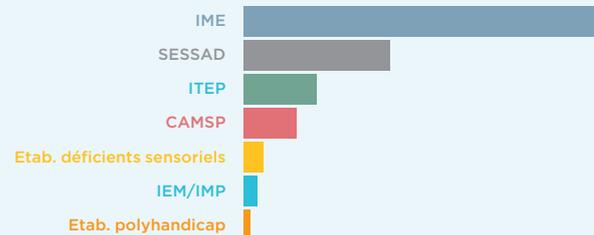
44 % Déficiences intellectuelles
6 % Polyhandicaps
10 % Déficiences psychiques
6 % Déficiences motrices
3 % Déficiences sensorielles
31 % Autres types de déficiences
(regroupent notamment des déficiences non classifiées)

Les adhérents Nexem représentent 49 % du privé non lucratif

65 % des places pour des adultes



35 % des places pour des enfants



75 % des places se trouvent en établissements, 1/3 sont destinées à des enfants et adolescents.

62 % des établissements ou services adhérents à Nexem sur le secteur du handicap.

Les principaux établissements et services

On distingue traditionnellement les établissements des services : les uns sont des lieux d'hébergement ou d'accueil, proposant diverses modalités d'accueil (accueil de jour, hébergement temporaire, accueil permanent, accueil séquentiel), les autres accompagnent les personnes dans le milieu de vie ordinaire. Cette distinction tend à s'estomper avec le virage inclusif et l'évolution de l'offre visant à proposer des solutions souples et modulaires, via par exemple les dispositifs intégrés, les plateformes de services ou les accompagnements de parcours.

Les établissements et services pour enfants (0-20 ans)



Soins, éducation, hébergement

Institut médico-éducatif (IME)
Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (Itep)

Accompagnement et soins en milieu de vie ordinaire

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)

Diagnostic, orientation et consultations

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
Centre médico-psychologique précoce (CMPP)

Les établissements et services pour adultes



Soins, hébergement

Foyers d'hébergement
Foyer / Etablissement d'accueil médicalisé (FAM/EAM)
Maison d'accueil spécialisée (MAS)

Accompagnement et/ou

Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés (Samsah)
Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad)

Travail

Établissement ou service d'aide par le travail (Esat)

Le financement des établissements et services

Le financement des établissements et services relève de l'Assurance maladie, du conseil départemental ou peut être conjoint - l'Assurance maladie apportant un financement lorsqu'il y a un accompagnement éducatif ou relevant du soin. Les Esat sont financés par l'Assurance maladie (l'aide aux postes des travailleurs handicapés est cependant financée par l'Etat). Diverses aides financières à destination de la personne existent : la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation éducation enfant handicapé (AEEH), l'allocation aux adultes handicapés (AAH)...

ESMS ENFANTS, MAS, ESAT

Financement par l'Assurance maladie via les agences régionales de santé (ARS)

FAM, SAMSAH

Financement par le conseil départemental

SAVS, FOYERS



Les autres acteurs du secteur

Institutions centrales

Ministère des Solidarités et de la Santé
Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Autorités de contrôle et de tarification

Agences régionales de santé (ARS),
Conseils départementaux
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

Partenaires institutionnels

Éducation nationale
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
Protection maternelle et infantile (PMI)
Hôpitaux,
Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph)
Association objectif emploi des travailleurs handicapés (OETH)...



Les enjeux et perspectives du secteur

- ▮ **L'inclusion** : construire une société dans laquelle les personnes peuvent autant que possible mener une vie ordinaire, en étant scolarisées, en travaillant en milieu non spécialisé et/ou en vivant à leur domicile.
- ▮ **L'autodétermination** : permettre à la personne d'agir de manière autonome et de faire ses propres choix.
- ▮ **La réponse aux situations sans solution** : assurer des parcours sans rupture (démarche Réponse accompagnée pour tous - Communautés 360).
- ▮ **Le financement et le projet Serafin-PH** (réforme pour une adéquation des financements aux parcours des PH) : reconsidérer le modèle financier et tarifaire afin de mettre en adéquation l'offre et les demandes exprimées par les personnes.
- ▮ **La recherche et l'innovation** : favoriser le développement des connaissances scientifiques et des innovations organisationnelles et technologiques au bénéfice des personnes et de leurs besoins.
- ▮ **Des enjeux spécifiques à certains types de handicap** :
 - **l'autisme** : assurer un diagnostic et une prise en charge précoces pour limiter les impacts sur le développement de l'enfant ; assurer le diagnostic des adultes en situation de handicap pour améliorer leur accompagnement ;
 - **le polyhandicap** : favoriser la communication et l'expression des personnes par le biais d'outils de communication alternatifs.

Pour aller plus loin

- [Site Internet du secrétariat d'Etat chargée des personnes handicapées](#)
- [La démarche « Réponse accompagnée pour tous »](#)
- [Le projet Serafin-PH](#)
- [CNSA, Évaluation des besoins des personnes handicapées et réponses](#)

